
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Jeudi 3 avril 1975. — *Présidence de M. Jean de Bagnaux, président.* — La commission a entendu le **rapport pour avis de M. Caillavet** sur le projet de loi d'orientation en faveur des **personnes handicapées n° 176 (1974-1975)**, adopté par l'Assemblée Nationale.

En introduction à son exposé, le rapporteur pour avis a indiqué que, bien que ce texte n'aille pas toujours aussi loin que l'on pourrait le souhaiter, il présentait un intérêt certain et tentait d'apporter une réponse à des problèmes douloureux.

M. Caillavet a dégagé les principales orientations du projet gouvernemental, qui tend à favoriser l'intégration des personnes handicapées, à substituer la notion de solidarité à celle d'assistance et à reconnaître solennellement leurs droits.

Il a indiqué que son rapport porterait plus particulièrement sur les dispositions du projet qui ont trait à l'éducation, à la formation et à l'orientation professionnelle des personnes handicapées.

Il a insisté sur deux problèmes qui lui paraissent essentiels : celui des moyens financiers nécessaires à l'Etat pour mener la politique qu'il amorce et celui du partage des compétences entre le ministère de l'éducation qui doit assurer la scolarisation des débilés légers et moyens et le ministère de la santé publique à qui il appartient d'assurer les soins nécessaires aux débilés profonds.

Le problème des crédits publics est crucial, même si dans un souci de réalisme, on est amené à accepter des concours privés. Il faudra en effet consentir des efforts considérables pour assurer l'accueil des enfants et adolescents dans les établissements scolaires adaptés à leurs besoins spécifiques, créer des établissements spécialisés pour ceux dont l'état requiert des soins constants, développer l'ensemble des moyens de formation professionnelle et de réinsertion sociale qui doivent être mis à la disposition des personnes handicapées.

En France, une personne sur douze est atteinte d'un handicap et, selon une estimation de la direction de l'action sociale, l'effectif des handicapés dans une tranche d'âge de cinq à dix-neuf ans se répartit comme suit :

Débilés mentaux :

— légers	380 000
— légers avec troubles associés.....	70 000
— moyens	125 000
— profonds	95 000
— arriérés profonds.....	30 000

Le nombre des enfants débilés de zéro à cinq ans avoisinerait 100 000.

Or les structures d'accueil actuellement existantes sont loin d'être suffisantes.

M. Caillavet a indiqué que l'incidence budgétaire des propositions, pourtant relativement modestes, du Gouvernement serait de 1 700 millions de francs. Il a ajouté à ce sujet qu'il avait l'intention de demander au ministre de la santé comment cette charge financière serait répartie entre la sécurité sociale, l'aide sociale et les budgets des ministères intéressés.

Plusieurs sénateurs ont pris part à la discussion générale.

M. Lamousse a dit que le projet lui paraissait assez lourd d'incertitudes et qu'il demandait à être amendé et précisé sur certains points. De l'attitude du Gouvernement à l'égard des amendements que présenterait le groupe socialiste dépendrait le vote de ce dernier.

M. Miroudot a critiqué le libellé de l'article 47 du projet qui laisse à un décret le soin de décider des dates de mise en œuvre des dispositions de la loi.

Mme Lagatu a signalé combien la solution des problèmes des handicapés dépendait du volume des moyens financiers. Elle a insisté sur l'importance de la prévention et sur l'intérêt qu'il y aurait à développer les services de santé scolaire, et surtout la recherche scientifique, qui permettrait de trouver des remèdes à des maladies génératrices de handicaps graves.

M. Courrière a souligné que les organismes prenant en charge des handicapés étaient de valeur très inégale, qu'il faudrait les soumettre à un contrôle très strict et que la puissance publique devrait être en mesure d'assurer seule cette charge.

M. Collery a émis le vœu que le vote de ce texte soit l'occasion de revaloriser le travail manuel.

Sur la proposition du rapporteur pour avis les modifications suivantes ont été apportées au texte du projet :

— *A l'article 2*, la rédaction de l'article a été modifiée afin de remplacer les mots « obligation éducative » par les mots « obligation scolaire » au premier alinéa de l'article et de préciser que l'éducation spéciale dont peuvent avoir besoin certains enfants et adolescents est commencée si besoin est avant l'âge scolaire et poursuivie au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire ;

— *A l'article 4*, la commission a complété le premier alinéa de cet article en prévoyant que la commission de l'éducation spéciale qui serait créée dans chaque département serait présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire afin de remédier à d'éventuels conflits de compétence entre les membres de cette commission, et notamment entre les représentants du ministère de la santé et ceux du ministère de l'éducation ;

— *A l'article 11*, la commission a introduit un *amendement* destiné à faire également présider la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel par un magistrat de l'ordre judiciaire ;

— *A l'article 36 bis* qui prévoit que des établissements seront créés pour recevoir les personnes handicapées n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie, la commission, soucieuse de s'assurer que dans tous les cas des efforts seraient consentis pour l'éducation et la réinsertion sociale des handicapés, a demandé

que « certains de ces établissements, publics ou privés agréés, puissent avoir comme vocation une éventuelle réadaptation, une réinsertion sociale et professionnelle, l'accès à ces établissements ainsi que la durée de séjour ne dépendant que de l'état des handicapés » ;

— Enfin, la commission a décidé de supprimer l'article 47 car il ne lui paraissait pas conforme à l'esprit de la Constitution de laisser à un décret le soin de fixer les dates de mise en œuvre des dispositions d'une loi applicable dès sa promulgation.

La commission a adopté l'ensemble du projet de loi ainsi amendé, les commissaires socialistes et communistes s'étant abstenus.

Elle a enfin désigné **M. Lamousse** comme **rapporteur pour avis** du projet de loi n° 196 (1974-1975) autorisant l'approbation de la **Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco, le 16 novembre 1972, lors de sa XVII^e session.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 2 avril 1975. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — Ont été tout d'abord désignés comme **rapporteurs** :

— **M. Jean Colin** pour le projet de loi n° 197 (1974-1975) fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'**organisation de voyages ou de séjours** ;

— **M. Kieffer** pour le projet de loi n° 203 (1974-1975) relatif au **permis de chasser** ;

— **M. Chatelain** pour la proposition de loi n° 146 (1974-1975) de M. Gaudon tendant à améliorer la **situation économique des petites et moyennes entreprises** ;

— **M. Malassagne** pour la proposition de loi n° 201 (1974-1975) de M. Bosson tendant à faire figurer l'**indication du groupe sanguin sur le permis de conduire**.

En remplacement de M. Bajoux, démissionnaire, **M. Francou** a été nommé membre de la **commission parlementaire** chargée du contrôle périodique du **F. O. R. M. A.**

La commission a désigné ensuite deux membres *titulaires* du conseil de surveillance de la **caisse centrale de coopération économique** (en remplacement de MM. Lafleur, décédé, et Isautier, non réélu). Etaient candidats : MM. Cherrier, Duval, Gargar, Heder, Repiquet, Virapoullé, Marie-Anne et Pen.

Après que M. Malassagne eut déclaré que les candidatures de MM. Duval et Repiquet étaient retirées en faveur de celle de M. Virapoullé, il a été procédé à un vote à bulletins secrets.

Nombre de votants.....	34.
Blancs ou nuls.....	2.
Majorité absolue.....	17.

Ont obtenu :

MM. Marie-Anne	18 voix, élu.
Cherrier	16 voix.
Pen	11 voix.
Gargar	9 voix.
Heder	5 voix.
Divers	1 voix.

Il a donc été procédé à un second tour de scrutin.

Nombre de votants.....	36.
Blancs ou nuls.....	2.
Majorité absolue	18.

Ont obtenu :

MM. Cherrier	24 voix, élu.
Pen	10 voix.

MM. Marie-Anne et Cherrier seront donc proposés à l'agrément du Sénat comme membres *titulaires* du conseil de surveillance de la caisse centrale de coopération économique.

M. Marie-Anne étant précédemment membre suppléant de cet organisme (comme M. Gargar), il a été nécessaire de désigner *un nouveau suppléant*. Etaient candidats MM. Pen et Virapoullé.

Nombre de votants.....	36.
Bulletin nul	1.
Majorité absolue	18.

Ont obtenu :

MM. Pen	18 voix, élu.
Virapoullé	17 voix.

Le président a fait part ensuite à ses collègues des dates déjà retenues pour l'**audition de certaines personnalités** avant l'examen des textes concernant le permis de chasser, qui doit venir en séance publique dès le 16 avril et l'organisation de voyages ou séjours, dont le Sénat débattrà le 24 avril :

— audition de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie, le mardi 8 avril, à 15 heures ;

— audition des responsables du syndicat national des agences et bureaux de voyages (S. N. A. B. V.) le jeudi 10 avril, à 15 heures ;

— audition de l'union nationale des associations de tourisme (U. N. A. T.) le mercredi 16 avril, à 10 heures.

Il a également insisté sur le fait que la session serait particulièrement « chargée » pour la commission avec des textes tels que les options du VII^e Plan, la loi foncière, le statut de fermage, la nationalisation de l'électricité dans les D. O. M., l'élimination des déchets, la protection de la nature, l'organisation interprofessionnelle agricole... certains de ces textes ne devant, toutefois, être examinés par elle que pour avis.

Il a rappelé enfin que MM. Lucotte, Lemaire et Collomb rendraient compte prochainement de l'avancement des **travaux des groupes de travail « viande » et « fruits et légumes »**, ainsi que des **déplacements** effectués à cet effet au cours de l'intersession.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 2 avril 1975. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'**audition de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances**, accompagné de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, chargé du budget.

Dans l'exposé qu'il a présenté à la commission, le ministre a répondu à des questions qui lui avaient été posées préalablement par écrit.

Dressant tout d'abord le tableau de la situation de l'économie française au début du mois d'avril, M. Fourcade a comparé les objectifs que s'était assignés le Gouvernement il y a quelques mois et les résultats obtenus. Il a, en particulier, fait observer que l'amélioration de l'équilibre du commerce extérieur avait été plus rapide que prévu.

Selon le ministre, la diminution des importations constatée entre juillet 1974 et février 1975 est due, à concurrence de un milliard de francs environ, à la baisse des prix des matières premières et aux mouvements des parités monétaires et, à concurrence de un milliard également, au ralentissement de l'activité économique.

Du côté des exportations, dont la valeur globale est de l'ordre de 19 milliards de francs par mois, on a constaté, dans la même période, une diminution de 400 millions de francs des exportations agricoles et une augmentation de un milliard de francs des exportations de produits manufacturés (notamment, à concurrence des trois quarts, de biens d'équipement).

Le redressement du commerce extérieur s'est accompagné d'une revalorisation du franc par rapport à l'ensemble des devises étrangères et d'une augmentation des réserves de change qui se sont accrues de 3,7 milliards de francs depuis juin 1974 (abstraction faite de la revalorisation de l'or) malgré le soutien monétaire accordé à l'Italie pour un montant de 2,2 milliards de francs.

En matière de hausse des prix, M. Fourcade a rappelé que l'objectif que s'était fixé le Gouvernement pour la fin de 1974 (hausse mensuelle de l'indice des prix de détail inférieure à 1 p. 100) avait été atteint. A la fin du mois de mars, la hausse se révélera sans doute être de l'ordre de 13,5 p. 100 par rapport à mars 1974 contre 15,2 p. 100 entre décembre 1973 et décembre 1974. Le résultat présent, qui marque un net ralentissement, laisse espérer, selon M. Fourcade, que la hausse des prix sur l'ensemble de l'année 1975 sera inférieure à 10 p. 100.

Le ministre a alors évoqué la dégradation de la situation de l'emploi en France, notant cependant une amélioration concernant le chômage partiel. Après avoir tracé les principales caractéristiques de l'évolution économique à l'étranger, il a présenté à la commission ce que pourraient être les caractéristiques de la croissance économique dans les prochains mois : après la baisse de la P.I.B. au dernier trimestre de 1974, les résultats du premier trimestre de 1975 devraient se situer au niveau de la moyenne constatée sur l'ensemble de l'année 1974. Compte tenu de la reprise techniquement nécessaire du fait du déstockage, M. Fourcade prévoit une augmentation de la P.I.B. en 1975 par rapport à 1974. Mais cette augmentation sera inférieure aux prévisions présentées en octobre par le Gouvernement.

Evoquant la situation du marché monétaire et du marché financier, le ministre n'a pas écarté la possibilité d'une nouvelle baisse du taux de l'escompte et des taux bancaires. Mais, en raison du raffermissement prévisible des taux sur le marché de l'euro-dollar du fait du déficit budgétaire américain, le ministre souhaite que la baisse des taux français ne soit pas trop rapide. Compte tenu des capacités accrues du marché financier français, il a, par ailleurs, indiqué qu'il avait demandé aux entreprises publiques de freiner leurs emprunts à l'étranger. Inversement, les émissions étrangères en eurofrancs ont été encouragées.

Après avoir indiqué que l'exécution du budget de 1974 se soldera dans la loi de règlement par un excédent de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs, le ministre a donné des précisions sur les mesures de soutien de l'activité économique récemment arrêtées par le Gouvernement. Il a ainsi évalué à 3,6 milliards de francs les sommes qui se traduiront par un soutien de la consommation des ménages au cours du deuxième trimestre. A ces crédits s'ajoutera le remboursement des majorations d'impôt sur les personnes physiques perçues en 1974. Ce remboursement aura lieu entre le 30 juin et le 15 juillet sous forme de chèques du Trésor remis aux contribuables.

Dans le domaine des investissements, le Gouvernement a pris deux types de mesures de soutien : pour le logement, pour les investissements des entreprises, en réservant une part des crédits aux entreprises petites et moyennes.

En réponse à des questions posées par **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, le ministre a notamment donné les précisions suivantes :

— le Gouvernement français n'a pas encore utilisé l'emprunt de 1,5 milliard de dollars contracté au début de 1974 ;

— sans exclure l'éventualité de lois de finances rectificatives de portée limitée, M. Fourcade a déclaré qu'il n'était pas question de modifier, dans les prochains mois, les dispositions essentielles du budget de 1975 ;

— l'augmentation de 15 p. 100 de l'enveloppe des prêts pouvant être accordés par la Caisse des dépôts aux collectivités locales n'inclut pas le financement des métros de Lyon et de Marseille ; parallèlement, le Crédit agricole vient d'être autorisé à augmenter de 30 p. 100 ses prêts aux collectivités locales.

M. Maurice Schumann a ensuite demandé au ministre si un retour à la liberté des prix pouvait être prochainement envisagé ; il a également posé une question relative aux importations de

produits textiles et une question concernant les mesures nécessaires au financement de la politique familiale; il a enfin évoqué la possibilité d'introduire une certaine souplesse dans l'application des dispositions fiscales visant les entreprises tel que, par exemple, l'octroi éventuel d'un sursis pour le versement des acomptes de l'impôt sur les sociétés.

M. Schmitt a demandé des précisions sur la politique de prêts aux collectivités locales du Crédit agricole et sur certaines caractéristiques techniques des plans d'épargne-logement.

M. Tournan a insisté sur la tendance actuelle à la hausse du coût de la vie en France, compte tenu du ralentissement de la hausse du prix du pétrole.

M. Amic a posé une question sur l'état actuel de la réforme des finances locales.

M. Pierre Brousse, après avoir indiqué que l'augmentation des prix plafonds pour les H. L. M. était insuffisante, a souligné la triple nécessité de favoriser la réalisation des autoroutes, la construction des équipements collectifs et les activités du bâtiment.

Répondant aux intervenants, le ministre a précisé qu'il conduisait depuis six mois une politique de retour progressif et sectoriel à la liberté des prix dans le secteur des équipements; il a indiqué son souci de ne pas faire de relance par la fiscalité, préférant susciter une reprise économique en favorisant les investissements par la diminution du coût de l'argent; en ce qui concerne les importations de textile, il a noté qu'elles provenaient pour 75 p. 100 de la C. E. E. et il a constaté par ailleurs une forte augmentation des exportations de vêtements.

S'agissant de l'évolution des prix, le ministre a affirmé que la baisse récente du prix de certains produits pétroliers devrait contribuer au ralentissement de l'inflation en France.

En ce qui concerne les finances locales, le ministre a déclaré qu'à l'occasion de la présentation du projet de loi sur la patente, lui-même et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, feraient une communication sur le cadre général dans lequel s'inscrirait le projet de loi et sur le plan de cinq ans qu'ils proposeront en la matière.

Après avoir confirmé son intention de veiller à l'application de la réglementation des plans d'épargne-logement, M. Jean-Pierre Fourcade a enfin précisé que des crédits supplémentaires pour-

raient être affectés en cours d'exercice au financement des équipements collectifs dont le choix sera dicté par trois critères :

- La création d'emplois induits ;
- Le recours à l'importation de matériels étrangers ;
- Le délai dans lequel les administrations seront en mesure de passer les marchés.

Après le départ des membres du Gouvernement, la commission a approuvé le rapport de **M. Coudé du Foresto**, rapporteur général, sur la proposition de loi n° 214 (1974-1975) présentée par **M. Gros** tendant à modifier l'article 42 de la loi du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France. La commission a, en outre, décidé de demander que son rapport sur cette proposition soit mis en discussion dans les conditions prévues à l'article 30 du règlement.

Le président a ensuite présenté à la commission la liste des projets de loi que le Gouvernement a l'intention de soumettre au Parlement au cours de la présente session. La commission a envisagé de se saisir pour avis d'un certain nombre de textes. Elle a notamment décidé, sur la proposition de **M. Raybaud**, d'examiner pour avis certaines dispositions concernant les collectivités locales contenues dans le projet de loi n° 212 (1974-1975) relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

La commission a nommé, à titre officieux, **M. Monory**, rapporteur pour avis du projet de loi portant approbation des options du VII^e Plan. Sur la proposition de son président, elle a décidé que **M. Monory** animerait un groupe de travail chargé d'examiner les aspects financiers des différentes parties de ce projet de loi.

En application de l'article 6 de la loi du 3 janvier 1975 portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, la commission a désigné **M. Maurice Schumann**, rapporteur spécial du budget des affaires culturelles, pour suivre et contrôler de façon permanente l'emploi des crédits inscrits au budget de ce centre.

Enfin, la commission a décidé de constituer un groupe de travail animé par **M. Raybaud**, rapporteur spécial du budget du ministère de l'intérieur, chargé de procéder à des études préparatoires à l'examen des propositions gouvernementales concernant les finances des collectivités locales, et en particulier la déductibilité de la T. V. A. en matière de travaux.